

**- A R R E T E -**

**PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN D'ELIMINATION  
(TRI, COLLECTE, VALORISATION ET TRAITEMENT)  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE  
LA MANCHE**

**LE PREFET DE LA MANCHE**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

**VU** le code de l'environnement,

**VU** le décret n° 96-1008 du 18 novembre 1996 modifié relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

**VU** le décret n° 2005-1472 du 29 novembre 2005 modifiant le décret n° 96-1008 du 18 novembre 1996 relatif aux plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2001 portant approbation du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Manche,

**VU** l'arrêté préfectoral du 2 août 2004 portant composition de la commission du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Manche,

**VU** le jugement rendu par le tribunal administratif de Caen le 7 octobre 2003, annulant le plan précité,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'élaboration d'un nouveau plan et de renouveler la commission consultative du plan,

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1 :**

La commission consultative du plan départemental d'élimination (tri, collecte, valorisation et traitement) des déchets ménagers et assimilés est composée comme suit :

**Président : le *préfet de la Manche* ou son représentant**

- *Le président du conseil régional de Basse-Normandie*
- *Le président du conseil général du département de la Manche*
- *Le président de l'association des maires du département de la Manche*

**Représentants du conseil général :**

- *Mme Rolande BRECY* - Conseiller général de Montebourg
- *M. Louis DESLOGES* - Conseiller général d'Isigny le Buat
- *M. Jean-Yves GUILLOU* - Conseiller général de Villedieu les Poêles
- *M. Hervé HOUEL* - Conseiller général de Carentan
- *M. Michel LAURENT* - Conseiller général de Beaumont-Hague
- *M. Michel LOUISET* - Conseiller général de Cherbourg-Octeville Sud-Est

**Représentants des communes et des établissements publics exerçant des compétences en matière d'élimination (tri, collecte, valorisation et traitement) des déchets :**

- *M. Albert BAZIRE* - Maire de Sourdeval
- *M. Bernard BRIGNOT* - Président du syndicat mixte du Point Fort
- *M. Joseph COSTARD* - Maire-adjoint de Quettehou
- *M. François DIGARD* - Maire de Saint-Lô
- *M. Christian LEMARCHAND* - Maire de La Glacerie
- *M. Jules PERIER* - Maire de Bréhal - Président du syndicat mixte de la Perrelle

.../...

**Représentants des chefs de services déconcentrés de l'Etat et des chefs de services départementaux compétents :**

- *le sous-préfet d'Avranches*
- *le sous-préfet de Cherbourg*
- *le sous-préfet de Coutances*
- *le directeur régional de l'environnement*
- *le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement*
- *le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales*
- *le directeur départemental de l'équipement*
- *le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt*
- *le directeur départemental des services vétérinaires*
- *le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*
- *le chef du service interministériel de défense et de la protection civile*
- *le directeur général adjoint du développement durable et des affaires maritimes du conseil général*
- *le directeur de l'agence de l'eau "Seine-Normandie"*
- *le directeur d'Ecorail - agence grand-Ouest,*

ou leurs représentants

**Représentant de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie :**

- *M. Pascal CORTE* - délégué régional pour la Basse-Normandie

**Représentants des chambres de commerce et d'industrie, de la chambre d'agriculture et de la chambre de métiers :**

- *Mme Josiane BELIARD*- représentant la chambre d'agriculture
- *M. Michel GADBOIS* - représentant la chambre de commerce et d'industrie du Centre et Sud-Manche
- **M. le représentant des « Activités de commerces »** de la chambre de commerce et d'industrie du Centre et Sud-Manche,

- **M. le président** de la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg- Cotentin
- **M. le représentant des « Activités de commerces »** de la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg- Cotentin
- **M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat**

**Représentants des organisations professionnelles concourant à la production et à l'élimination (tri, collecte, valorisation et traitement) des déchets :**

**Nota : à remettre par ORDRE ALPHABETIQUE, merci !**

- **M. J. BERNARD** - président de l'association pour la réduction de la mise en décharge des déchets de chantier du B.T.P.
- **M. Jean-Louis CHOQUENET** - secrétaire général de la fédération départementale des entrepreneurs et artisans du B.T.P. de la Manche
- **M. Bertrand DUPLESSY** - représentant la Fédération régionale des travaux publics de Normandie
- **M. Didier FOUILLAUD** - représentant la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (F.N.A.D.E.)
- **M. Pascal GOURIO** - société NOVERGIE
- **M. Hervé GUERTON** - représentant le Centre E. Leclerc
- **M. LEMOINE** - représentant des centres commerciaux Super U - Marché U
- **M. Paul LAMBERT** - représentant le centre commercial Auchan de la Glacière
- **M. Laurent DENISET** - directeur du supermarché CHAMPION Coutances - représentant régional de la Fédération départementale des entreprises du commerce et de la distribution (F.C.D.)
- **M. le président de la section régionale de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord**
- **M. Marc THOREZ** - responsable sécurité du supermarché CARREFOUR de Cherbourg
- **M. Dominique LECLERCQ** - société Yves Madeline S.A.
- **M. Johann LECONTE** - directeur régional d'Eco-emballages éventuellement suppléé par M. Alexandre **MOSSET**
- **M. François MARTIN** - directeur de la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie
- **M. le président du SILEBAN**

- **M. Serge PACILLY** - gérant de la société S.P.H.E.R.E.
- **M. Christian PINEL** - directeur général de la société SIREC représentant la F.E.D.E.R.E.C.
- **M. Jean-Luc PITHOIS** - société VEOLIA PROPRETE  
éventuellement suppléé par M. Jérôme **LELONG**
- M. le directeur de l'association régionale **Biomasse-Normandie**, éventuellement suppléé par  
Mme Sandrine **BANVILLE**
- **M. Pascal POT** - société Manche environnement services
- **M. le directeur de la Société Normande de Nettoyement – SNN Suez**
- **M. François VARILLON** - société Guy Dauphin Environnement - responsable environnement
- **M. Michel MANGEAS** - société Valor Services

**Représentants d'associations agréées de protection de l'environnement :**

- **Mme Chantal ROUPSARD** - représentant le Comité Régional d'Etude pour la Protection et  
l'Aménagement de la Nature (CREPAN)
- **M. Dominique BAUDUIN** - représentant le Groupement Régional des Associations de  
Protection de l'Environnement (GRAPE)
- **M. Jean-Claude GUILLEMET** - Vice-président de l'Association pour la mise en Valeur des  
Rivières et les Initiatives Locales (AVRIL) éventuellement suppléé par M. Pierre PICHARD
- **M. Yves GRALL** - président de l'association Manche-Nature
- **M. Philippe MADELAINE** - Directeur des brigades vertes de Basse-Normandie

**Représentants d'associations agréées de consommateurs :**

- **M. THIENNETTE** - Président de l'union fédérale des consommateurs UFC Que Choisir ?

**ARTICLE 2 :**

Les membres désignés dans le présent arrêté peuvent se faire représenter.

**ARTICLE 3 :**

La commission consultative du plan définit, avec son programme de travail, les modalités de son fonctionnement. Une fois par an au moins, un rapport relatif à la mise en oeuvre du plan lui est présenté par le préfet.

.../...

M. Joël DUFILS - chef du service santé-environnement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, est désigné par le préfet comme chef de projet, chargé de conduire la révision du plan départemental et d'animer les travaux de la commission consultative du plan.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétariat de la commission est assuré par la préfecture, bureau de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté préfectoral du 2 août 2004 est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

SAINT-LO, le

Jean-Louis FARGEAS.